

<https://47.snuipp.fr/Pour-une-reconnaissance-pleine-et-entiere-du-metier-d-AVS>



Pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS !

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : jeudi 6 février 2014

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le 22 août, un pas a été franchi dans le dossier de la professionnalisation des AVS. Le premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé la reconnaissance d'un métier d'« accompagnant » des élèves handicapés et la « fin de la précarité » pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS).

A la rentrée, 2000 AVS-AED ont été prolongés de 10 mois. A compter de l'été 2014, les AVS-AED ayant totalisé 6 ans de mission AVS, devraient se voir proposer un CDI de droit public sous certaines conditions (cf p2 ou 3).

Mais dans nos écoles près de 2/3 des AVS embauchés sous contrat aidé, de type CUI-CAE, ne sont pas concernés directement par ces mesures car embauchés sous contrat aidé, de type CUI-CAE, créant ainsi de fait une nouvelle injustice.

Si, grâce aux interventions du SNUipp-FSU, des mesures transitoires ont été prises, le nouveau métier ne verrait le jour au mieux qu'à la rentrée 2015.

Mais cela ne satisfait toujours pas à notre demande de création d'un véritable emploi sous statut de fonctionnaire ouvert à tous ceux qui ont exercé cette mission.

Pour le SNUipp-FSU, on ne peut en rester là. Il faut poursuivre et amplifier la bataille pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS, un métier qui a su démontrer depuis plus de 20 ans son utilité pour accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap dans nos écoles.

Vous trouverez dans ce quatre pages un décryptage des mesures annoncées ainsi qu'une pétition que nous vous invitons à signer et diffuser le plus largement possible.